

[Text]

The Chairman: No, senator, I am referring to a new amendment, one which has never been heard of before, that might come before a joint federal-provincial ministerial conference, the outcome of which would be that the medical profession in Canada might be guaranteed arbitration. I am speaking about that sort of amendment rather than the one before us now, which outlines what the provinces might accept to be reasonable compensation.

Hon. Miss Bégin: Mr. Chairman, that is impossible. This is basically and fundamentally a provincial matter. I know that the medical profession would like to see it imposed by us on the provinces. We do not, however, have the right to do that. What right do I even have to start negotiating? I tried, in September, as soon as Mr. Justice Hall tabled his report, and the provinces, shall I say, do not want to hear about it. They have their reasons. It depends on each of them. It is none of our business in the first place.

Therefore, we thought the most we could do is to offer—and I do not want to be arrogant by saying that—a model which is fair and which was discussed with the CMA. It is the first possible spelled-out process, which is what was missing before. I think that something like this will evolve in the provinces sooner or later. It is there for the provinces to elect to choose. Once one or two provinces have chosen it, that will start the ball rolling and all will adopt it. That is the purpose. After all, we want a fair process to evolve, but it is not for us to even negotiate it, much less impose it upon the provinces.

The Chairman: I agree with you, Madame Bégin, that it is not for us to impose it. But I think that it is possible for us to negotiate it. Do not forget that medicare, hospitalization and health care was under provincial jurisdiction in the first place, yet the Government of Canada negotiated with the provinces to come under a plan, which became a federal plan in which they are able to participate through negotiation, not compulsion. There is no reason why, through negotiations and not through compulsion, an amendment could not be made with everybody's consent.

Hon. Miss Bégin: On that point, Mr. Chairman, I would say that by lucid choice it was decided that it was not now the time to reopen the matter of health. What you say is very true, but the problem you raise could be followed by a long list of imperfections in the system. Let us put it that way. There are all sorts of things which the players would like to see done differently—in particular, the nurses and the doctors. We decided that, politically, to reopen health to negotiations would open wide the whole thing instead of simply fixing extra billing and user fees. In terms of the problem of erosion, that would be the most dangerous thing we could do to health, in the sense that it is the recession. Let us be frank. Behind every health minister there is a finance minister; I will stop there.

Senator Tremblay: Mr. Chairman, with your permission and with all due respect, I have the feeling that you have raised the

[Traduction]

Le président: Non, sénateur, je veux parler du nouvel amendement, dont on n'avait jamais entendu parler jusqu'ici, qui pourrait être proposé lors d'une conférence ministérielle fédérale-provinciale et qui garantirait au corps médical canadien le recours à l'arbitrage. C'est de ce genre d'amendement que je parle, et non pas de celui dont nous sommes saisis et qui décrit ce que les provinces pourraient accepter comme étant une rémunération raisonnable.

L'honorable Mme Bégin: C'est impossible, monsieur le président. Cette question relève d'abord et avant tout des provinces. Je sais que le corps médical voudrait que nous la leur imposions. Nous n'en avons cependant pas le droit. De quel droit puis-je même commencer à négocier? J'ai essayé, en septembre, dès que le juge Hall eut déposé son rapport, mais les provinces ne veulent rien entendre. Elles ont leurs raisons. C'est à chacune d'elles de décider. D'abord cela ne nous regarde pas.

Nous avons donc pensé que le mieux était d'offrir—je ne veux pas paraître arrogante en disant cela—un modèle qui soit équitable et que nous avons discuté avec l'AMC. C'est le premier mécanisme possible à être expliqué clairement; ce qui faisait défaut auparavant. Je pense qu'un modèle de ce genre sera appliqué tôt ou tard dans les provinces. C'est à celles de décider si elles veulent l'adopter. Une fois qu'une ou deux provinces se seront décidées, les autres emboîteront le pas. C'est l'objet du modèle. Après tout, nous désirons instaurer un mécanisme équitable, mais il ne nous revient même pas de le négocier, et encore moins de l'imposer aux provinces.

Le président: Je conviens avec vous, Mme Bégin, qu'il ne vous revient pas de l'imposer, mais je pense que nous pouvons le négocier. N'oubliez pas que l'assurance-santé, l'hospitalisation et les soins de santé relevaient à l'origine des provinces; pourtant, le gouvernement du Canada a négocié avec ces dernières afin qu'elles adhèrent à un régime, qui est devenu un régime fédéral auquel elles peuvent participer grâce à la négociation, non à la force. Rien ne nous empêche d'apporter grâce à la négociation non à la force, une modification qui soit approuvée par toutes les provinces.

L'honorable Mme Bégin: Sur ce point, Monsieur le président, je dirais qu'il a été décidé en toute connaissance de cause que le temps n'était pas venu de remettre la question de la santé sur le tapis. Ce que vous dites est bien vrai, mais le point que vous soulevez risquerait d'être suivi d'une longue liste de points litigieux présents dans le système. Permettez-nous de nous exprimer autrement: les protagonistes—surtout les infirmier(e)s et les médecins—voudraient que bien des choses se passent différemment. Nous avons conclu que, si on envisageait de nouveau de négocier sur la question de la santé, cela prêterait à toutes sortes de considérations politiques, au lieu de simplement régler la question de la surfacturation et des frais modérateurs. Pour revenir au problème de l'affrètement des services, c'est le plus grave tort que nous pourrions faire au chapitre de la santé, car nous sommes en période de récession. Soyons francs; derrière chaque ministre de La santé se cache un ministre des finances. J'en ai assez dit.

Le sénateur Tremblay: Monsieur le président, avec votre permission et sauf votre respect, j'ai l'impression que vous avez